

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN ISO 13143-1:2016

### **Perception du télépéage - Évaluation des équipements embarqués et en bord de route quant à la conformité avec l'ISO 12813 - Partie 1: Structure**

Electronic fee collection - Evaluation of  
on-board and roadside equipment for  
conformity to ISO 12813 - Part 1: Test  
suite structure and test purposes (ISO

Elektronische Gebührenerhebung -  
Bewertung der Konformität  
fahrzeuginterner und straßenseitiger  
Ausrüstung nach ISO 12813 - Teil 1:

12/2016



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 13143-1:2016 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 13143-1:2016.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

## Perception du télépéage - Évaluation des équipements embarqués et en bord de route quant à la conformité avec l'ISO 12813 - Partie 1: Structure de suite d'essais et buts des essais (ISO 13143-1:2016)

Elektronische Gebührenerhebung - Bewertung der Konformität fahrzeuginterner und straßenseitiger Ausrüstung nach ISO 12813 - Teil 1: Struktur und Zweck des Prüfprogrammes (ISO 13143-1:2016)

Electronic fee collection - Evaluation of on-board and roadside equipment for conformity to ISO 12813 - Part 1: Test suite structure and test purposes (ISO 13143-1:2016)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 6 décembre 2016.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles**

**Sommaire**

Page

**Avant-propos européen ..... 3**

ILNAS-EN ISO 13143-1:2016 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

## Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 13143-1:2016) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 204 "Systèmes intelligents de transport" en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 278 "Systèmes de transport intelligents", dont le secrétariat est tenu par NEN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juin 2017, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juin 2017.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace le CEN ISO/TS 13143-1:2011.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

### Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 13143-1:2016 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 13143-1:2016 sans aucune modification.

Première édition  
2016-12

---

---

**Perception du télépéage — Évaluation  
des équipements embarqués et en  
bord de route quant à la conformité  
avec l'ISO 12813 —**

**Partie 1:  
Structure de suite d'essais et buts  
des essais**

*Electronic fee collection — Evaluation of on-board and roadside  
equipment for conformity to ISO 12813 —*

*Part 1: Test suite structure and test purposes*



Numéro de référence  
ISO 13143-1:2016(F)

© ISO 2016

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401  
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland  
Tel. +41 22 749 01 11  
Fax +41 22 749 09 47  
copyright@iso.org  
www.iso.org

# Sommaire

|  | Page      |
|--|-----------|
| <b>Avant-propos</b> .....  | <b>iv</b> |
| <b>Introduction</b> .....  | <b>v</b>  |
| <b>1 Domaine d'application</b> .....   | <b>1</b>  |
| <b>2 Références normatives</b> .....   | <b>1</b>  |
| <b>3 Termes et définitions</b> .....   | <b>1</b>  |
| <b>4 Abréviations</b> .....  | <b>3</b>  |
| <b>5 Structure de la suite d'essais (TSS)</b> .....  | <b>4</b>  |
| 5.1 Structure.....   | 4         |
| 5.2 Référence aux spécifications d'essai de conformité.....  | 5         |
| 5.3 Intentions d'essai (TP).....   | 5         |
| 5.3.1 Règles de définition des TP.....   | 5         |
| 5.3.2 Conventions d'appellation des TP.....  | 6         |
| 5.4 Rapport d'essai de conformité.....   | 7         |
| <b>Annexe A (normative) Intentions d'essai relatives aux unités embarquées (OBU)</b> .....   | <b>8</b>  |
| <b>Annexe B (normative) Intentions d'essai relatives à l'équipement d'infrastructures routières (RSE)</b> .....                          | <b>39</b> |
| <b>Annexe C (normative) Formulaire de rapport d'essai de conformité (PCTR) pour les unités embarquées (OBU)</b> .....                    | <b>48</b> |
| <b>Annexe D (normative) Formulaire de rapport d'essai de conformité (PCTR) pour l'équipement d'infrastructures routières (RSE)</b> ..... | <b>54</b> |
| <b>Bibliographie</b> .....   | <b>59</b> |

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [www.iso.org/avant-propos](http://www.iso.org/avant-propos).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 204, *Systèmes intelligents de transport*.

Cette première édition annule et remplace l'ISO/TS 13143-1:2011 qui a fait l'objet d'une révision technique. Les principales modifications sont les suivantes:

- passage d'une Spécification technique au stade de Norme internationale;
- modifications de termes visant à refléter l'harmonisation de la terminologie entre les normes relatives à la perception du télépéage;
- modifications visant à refléter les modifications apportées aux exigences des normes de base, en particulier l'ISO 12813 et l'ISO 14906;
- intégration de corrections rédactionnelles et formelles.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 13143, se trouve sur le site Web de l'ISO.